

AVIS de COURSE

Régate Départementale Techno 293

Techno Plus Raceboard

Windfoil

dimanche 16 octobre 2022

Organisé par :



3 route de Traou Meur - 22 560 Trebeurden
Tél : 02 96 23 51 35 Portable : 06.07.16.47.69

Email: ev.trebeurden@gmail.com
Site : <https://ecoledevoiletrebeurden.bzh/>

Grade 5B

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - les règles de classe **Raceboard, Techno 293 OD, Windfoil**

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles avant le début de la confirmation des inscriptions
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est affiché sur la vitre dans la grande salle de l'EVT
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes

- Raceboard
- Raceboard Open
- Techno 293 OD Minimés
- Techno 293 OD Espoirs
- Techno Plus
- hydro foil windsurf.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.2.2 Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge ou de conformité.

4.3 Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur [COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 22 \(axvomes.com\)](http://COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 22 (axvomes.com))

4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *<conditions>*. *Insérer les conditions.*

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 16 octobre
<i>Toutes séries</i>	<i>5 € par coureur</i>

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	Horaires
Dimanche 16 octobre	9h00 à 11h00

Les confirmations des inscriptions auront lieu dans la grande salle de l'EVT.

Briefings	Date et Horaires
briefing	Le Dimanche 16 octobre à 11h00

6.2 Dates et horaires des courses :

Programme : 1^{er} signal d'avertissement et courses à suivre :

Date	Horaires	Classes
Dimanche 16 octobre 2022	11h30 : 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre et remise des prix	Toutes

aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 [DP] Le contrôle des équipements pourra être réalisé par un comité technique, des documents certificats de jauge pourront être demandés.

7.2 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

7.3 [DP] **Matériels de sécurité :**

7.3.1 Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

- 7.3.2** Pour les Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :
- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
 - Le port du casque conforme EN 1385
 - Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

8 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

9 LIEU

L'Annexe à l'AC *N°1* indique l'emplacement des zones de course.

10 LES PARCOURS

Les parcours seront des parcours de type construits ou raids.

Les zones de course sont définies dans l'annexe 1 à l'AC

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement, un empannage)

12 CLASSEMENT

12.1 *UNE* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.2 Courses retirées

(a) Quand moins de *trois* courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand *trois* courses ou plus ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *<description>*.

14 PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES

[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 EMPLACEMENT

[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le *[parking à bateaux]*.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

Les prix seront distribués

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

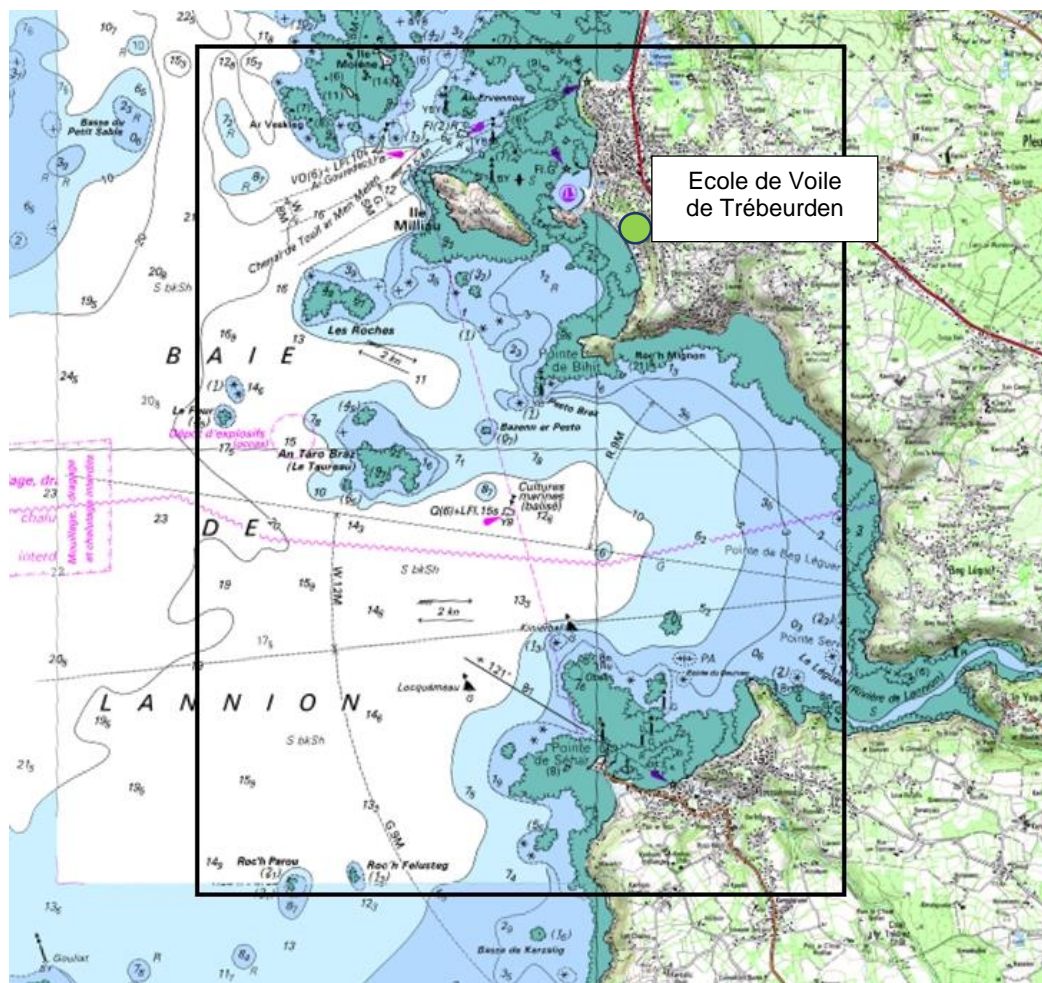
Pour plus d'informations, contacter :

À Christophe ou Louis

ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN
3 route de Traoumeur, 22560 Trébeurden
02 96 23 51 35
06 07 16 47 69
ev.trebeurden@gmail.com



ANNEXE N°1 : ZONE DE COURSE



Marées		
Dimanche 16 octobre 2022 :	PM : 10h24 - BM : 16h51	Coef : 46